

BEN MAHFOUDH, Haykel

Tunisie

Exposé des qualifications

Déclaration présentée conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties sur la procédure de présentation des candidatures et d'élection des juges, du Procureur et des Procureurs adjoints de la Cour pénale internationale (ASP/3/Res.6, telle qu'amendée)

La République Tunisienne présente la candidature de Monsieur Haykel Ben Mahfoudh aux élections à la Cour pénale internationale qui se tiendront lors de la vingt-deuxième session de l'Assemblée des États Parties au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, au cours du mois de décembre 2023.

1. Critères de haute moralité, d'impartialité et d'intégrité :

Monsieur Haykel Ben Mahfoudh est un juriste de grandes qualités morales et intellectuelles. Il est connu pour son éthique exemplaire, sa probité, son intégrité et sa rigueur scientifique. Il a le sens du devoir, travaille dans la collégialité et le respect de la diversité. Il jouit d'une haute considération, tant nationale qu'internationale. Il a consacré sa vie à la recherche et à l'enseignement de la connaissance et la pratique du droit dans plusieurs domaines pertinents pour l'exercice des hautes fonctions judiciaires internationales.

2. Pertinence de l'expérience professionnelle :

M. Haykel Ben Mahfoudh a le plus haut grade professoral (Professeur de l'enseignement supérieur) au sein du système universitaire tunisien. Son expérience académique s'étale sur plus de 25 ans de carrière dans plusieurs postes de responsabilités scientifiques, de recherche et d'encadrement. Il a notamment dirigé le Laboratoire de recherche en droit international et européen et relations Maghreb-Europe (LR-DIERME). Au cours de son mandat à la tête du Laboratoire il a publié plusieurs ouvrages et articles de recherche de référence dans les domaines de la sécurité, des conflits armés et des droits de l'homme.

Il a le grade Docteur en droit international humanitaire (DIH) de l'Université de Carthage. Le sujet de sa thèse de doctorat a porté sur : « La protection de l'environnement en période de conflits armés ». Il l'a soutenue en 2005 et a été reçue avec mention très honorable, félicitations du jury et recommandation pour la publication.

Professeur Ben Mahfoudh est considéré parmi les premiers spécialistes du DIH en Tunisie et dans le monde arabe. Ses travaux sur la protection des victimes dans les conflits armés sont au cœur de ses contributions au développement du droit pénal international et du droit de la paix et de la sécurité dans les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages et publications de référence dans ces domaines. Son ouvrage intitulé : *L'environnement, l'humanitaire et le droit international* est, par exemple, cité dans les travaux de la Commission du droit International (CDI) relatifs à la protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés. Ses travaux sont appréciés pour leur profondeur, originalité et la méthode synthétique qui permet de comprendre les enjeux théoriques et pratiques des grandes questions de sécurité internationale, de démocratie et de protection de la personne humaine.

Dr. Ben Mahfoudh a une parfaite connaissance des conditions de mise en cause de la responsabilité pénale des auteurs des infractions graves aux règles humanitaires et suit de près les développements connus dans le domaine de la répression des crimes internationaux. Fin connaisseur de la jurisprudence internationale et comparée dans ces domaines, il contribue à la diffusion de la connaissance et au développement des mécanismes de lutte contre l'impunité dans sa région. Il intervient régulièrement en tant que conférencier et professeur visiteur dans les colloques et séminaires nationaux et internationaux sur des sujets liés au fonctionnement de la CPI et son droit applicable.

Professeur Ben Mahfoudh est également consultant international, reconnue pour ses compétences dans des domaines qui sont connexes au travail judiciaire de la Cour, en particulier : la gouvernance sécuritaire, les réformes constitutionnelles, la réforme de la justice et de la police et les droits de l'homme. Il fait partie de plusieurs réseaux d'experts internationaux et régionaux, notamment l'UNDP ExpRes Roster, l'Organisation des Nations Unies, International IDEA et le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité – DCAF.

Compte tenu de sa compétence et de ses expériences reconnues dans les domaines pertinents du droit international et, notamment, en droit international humanitaire, en droits de l'homme et en droit pénal international, il répond parfaitement aux critères de l'article 36 (3) (b) (ii) du Statut de Rome.

3. Présentation au titre de la liste A ou de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut

M. Haykel Ben Mahfoudh est candidat de la « liste B » regroupant les candidats ayant une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour.

Professeur Ben Mahfoudh a occupé des fonctions professorales et universitaires dans les plus prestigieuses facultés de sciences juridiques et politiques en Tunisie et à l'étranger. Il a notamment enseigné, dirigé et contribué à des projets des recherches et nationaux et internationaux sur des sujets pertinents du droit international public, notamment les crimes de guerre et le crime contre l'Humanité, la protection des victimes des conflits armés, la typologie des conflits armés, le droit international de l'environnement, les nouvelles technologies militaires et systèmes d'armements, les régimes de responsabilité internationale des États et des individus, genre et droits fondamentaux, la coopération internationale en matière de lutte contre l'impunité et les droits des minorités sexuelles et des personnes vulnérables, tels que les migrants.

Il a également été conseiller juridique auprès de plusieurs autorités gouvernementales et organisations internationales spécialisées sur la réforme de la justice, la gouvernance sécuritaire, et dispose d'une solide expérience en matière de coordination et de pilotage des processus de réforme du secteur de la sécurité (police, forces armées, contrôle parlementaire, agences d'application de la loi, milieu carcéral, etc.).

Par ailleurs, Maître Ben Mahfoudh a une grande expérience dans la pratique de la profession d'avocat, alliant par là-même la connaissance et la pratique du droit près des juridictions nationales. En tant que praticien du droit, il connaît le fonctionnement du prétoire, la procédure

et la participation des parties aux procès civils et pénaux. Il est inscrit au Barreau de Tunis depuis 1996, et au l'occasion de pratiquer le procès pénal dans ses différentes instances. Dans ce cadre, il assisté et représenté des femmes victimes de violences conjugales et des enfants victimes d'abus sexuels.

M. Ben Mahfoudh possède aussi des compétences reconnues dans les domaines des relations internationales et les fonctions de représentation gouvernementale, étant actuellement le Directeur de la Mission Universitaire de la Tunisie en Amérique du Nord, dont le siège est à Montréal, au Canada, et ayant, par le passé, exercé les fonctions de Chef de Mission du Bureau du Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité – DCAF – en Tunisie.

Le profil et l'expérience de M. Ben Mahfoudh allient la connaissance des institutions juridiques à la pratique du droit, ce qui l'habilite à saisir les principaux enjeux de l'application du droit international et et à résoudre les situations complexes.

Vu sa profonde expertise en droit international humanitaire et droits de l'homme, sa spécialisation en matière de protection des victimes et des personnes vulnérables, la candidature de M. Haykel Ben Mahfoudh est présentée par le Gouvernement tunisien au titre de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

4. Critères de représentation des principaux systèmes juridiques, de représentation géographique équitable et de genre :

La candidature du Professeur Haykel Ben Mahfoudh est de sexe masculin. IL est de nationalité tunisienne.

Sa candidature présente un intérêt particulier pour la Cour puisqu'il représente le système de droit civil, tout en ayant l'avantage d'être ancré dans les espaces géographiques et les cultures juridiques des États africains, de la francophonie et des pays de la région arabo-musulmane. Du fait de sa parfaite connaissance des systèmes juridiques des pays de la région et de son pluralisme géographique et culturel, il souscrit donc au souci de représentation géographique équitable, d'autant plus qu'aucun tunisien, d'origine nord-africaine et de pays arabe, n'a encore siégé comme juge à la Cour pénale internationale.

Il est important de souligner que le candidat dispose d'une connaissance approfondie des systèmes de droits comparés, en particulier le droit de la *Common Law* et qu'il a consacré une partie de son enseignement à l'interaction entre les principaux systèmes juridiques dans le monde.

Professeur Haykel Ben Mahfoudh maîtrise parfaitement l'Arabe, le Français et l'Anglais. Il les parle couramment et enseigne, et publie dans les trois langues. Il a, en outre, des connaissances de base en langues espagnole et italienne.

5. Indications si la candidature est présentée conformément aux dispositions du sous-alinéa i) du paragraphe a) ou du sous-alinéa ii) du paragraphe a) de l'article 36, et précisant de manière suffisamment détaillée les éléments de la procédure menant à la candidature :

La nomination du Dr. Haykel Ben Mahfoudh pour l'élection des juges de la Cour Pénale Internationale procède de l'adhésion de la République Tunisienne aux principes d'un procès

équitable et aux valeurs humaines universelles et aux principes des droits de l'homme, qui sont les fondements de son dispositif constitutionnel moderne et se situe dans le prolongement de l'adhésion de l'État Tunisien à de nombreux instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme, dont notamment le Statut de Rome en 2011.

La candidature de M. Ben Mahfoudh a été présentée selon la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires de l'État tunisien. Elle prend en compte les indications et les recommandations de la note verbale de la CPI demandant aux États parties qui le désirent de présenter des candidats et de manifester leurs intérêts. L'intéressé ayant lui-même manifesté son intérêt de présenter sa candidature, sa demande a été examinée par les hautes autorités tunisiennes en vue de vérifier qu'il répond à tous les critères d'éligibilité. Sa demande a été retenue et puis portée à la connaissance du Président de la République, qui a marqué son approbation à déposer cette candidature.

6. Indication de l'engagement pris par le candidat d'être disponible pour assumer ses fonctions à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exige.

En manifestant son intérêt pour la candidature à l'élection des juges de la Cour Pénale Internationale, M. Ben Mahfoudh a formellement pris l'engagement de se rendre disponible pour assumer ses fonctions à temps plein tout au long de la charge de travail au sein de la Cour. Son statut d'enseignant universitaire lui permet de bénéficier des mises en disponibilité nécessaires pour la durée du mandat.

Le candidat est disposé à fournir tous les éléments d'information complémentaires à l'appui de cette candidature et de répondre aux démarches, procédures et rencontres prévues à cet effet.